

# Les services de l'État dans le Nord

## Sécheresse

Le préfet réunit l'ensemble des acteurs pour agir sur l'état de la ressource

**Sécheresse : le préfet du Nord place l'ensemble du département en alerte renforcée**

Sécheresse - Le Nord et le Pas-de-calais en situation d'alerte

Eau – Trouver avec l'ensemble des acteurs des solutions durables pour préserver la ressource !

## Sécheresse : le préfet du Nord place l'ensemble du département en alerte renforcée

Mise à jour le 01/10/2019

Ce mercredi 25 septembre, s'est déroulé, en préfecture du Nord, le comité départemental de l'eau en présence de Michel Lalande, préfet du Nord. L'occasion de rappeler, poursuivre et intensifier la mobilisation de tous les acteurs depuis le mois d'avril 2019.

### 2019, une année inédite marquée par la sécheresse

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau, a entraîné la prise rapide et évolutive de mesures de restriction pour l'ensemble des bassins versants du département dès le printemps puis à trois reprises au cours de l'été (les bassins versants de l'Yser, de la Scarpe Aval, de la Scarpe Amont, Sensée et Escaut).

La période estivale, avec un épisode de canicule record en juillet, a accentué le phénomène de sécheresse.

**Des mesures de préservation de la ressource en eau étendues à l'ensemble du département du Nord**

La situation inédite amène le préfet du Nord à placer ce jour l'ensemble du département en **alerte sécheresse renforcée** jusqu'au 30 novembre prochain.

### La situation d'alerte renforcée dans le Nord impose :

- Pour les industriels, réduire leur consommation en eau de l'ordre de 20 % ;
- Pour les agriculteurs, l'interdiction de l'irrigation des cultures les mardis, jeudis, samedis et dimanches entre 10h00 et 19h00, et tous les jours aux mêmes heures en période de canicule de niveau orange ou rouge ;
- Pour les particuliers et les collectivités, l'interdiction permanente, même nocturne, de l'arrosage des pelouses, des espaces verts, et le remplissage des piscines familiales ; l'arrosage des jardins potagers, s'il n'est pas interdit, doit être strictement limité ;
- Interdiction des nouveaux prélèvements dans les voies d'eau, sauf pour les autorisations au titre du code de l'environnement ou pour les usages agricoles, sous certaines conditions.

### Face à la situation, le préfet appelle à la mobilisation de tous et renforce les contrôles

Afin d'anticiper toute dégradation supplémentaires des nappes, tous les usagers sont appelés à **diminuer leurs prélèvements pour ne pas porter atteinte à la ressource**.

Dans ce contexte d'alerte sécheresse renforcée, **chacun est invité à utiliser l'eau avec modération et à faire preuve de civisme**.

Michel Lalande, préfet du Nord, remercie l'ensemble des acteurs du territoire dont le respect de l'arrêté en vigueur a pu être confirmé lors des nombreux contrôles organisés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Agence française de biodiversité (AFB), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Au regard de la situation de sécheresse spécifique, la présence des services et les contrôles seront maintenus et renforcés sur l'ensemble du territoire pour s'assurer du respect des restrictions par l'ensemble des usagers.

